



Communiqué de presse
7 janvier 2021

Enquête tarification bancaire 2021 Hausse pour notre « petit consommateur » de services

Pour ce palmarès 2021, nous avons analysé les tarifs en vigueur au 1^{er} février 2021 dans 127 banques de métropole et d'outre-mer, sur trois profils de consommateurs dont le panier varie en fonction du nombre de services. Les résultats démontrent tout l'intérêt de comparer et révèlent des approches différentes sur la facturation des frais pour incidents. Notre panier est en hausse dans 45 à 61% des établissements présents en métropole selon les profils, le coût moyen pour notre « petit consommateur » étant en augmentation de 1.06%.

> Un mot d'ordre : comparer entre établissement et au sein de l'établissement

Après avoir listé ses besoins, le consommateur a tout intérêt à comparer les tarifs des différentes banques tant les écarts peuvent être importants. Dans les 105 établissements de métropole, le tarif pour notre « petit consommateur » et notre « consommateur moyen » va ainsi du simple à plus du double, en retenant la formule la moins chère entre le package et la souscription à l'unité.

Il doit aussi être vigilant sur les offres. Le package, offre groupée de services, n'est en effet intéressant que dans 10 établissements pour notre profil « petit consommateur »^a et n'est financièrement avantageux que dans 53.5% des banques pour notre « consommateur moyen » et 56.4% pour notre « gros consommateur ».

> Le « petit consommateur » de services plus impacté par les évolutions tarifaires

Les clients paieront leur panier de services plus cher dans 45 à 61% des banques métropolitaines, le coût moyen en retenant la meilleure formule entre le package et la souscription à l'unité étant en hausse de 1.06% pour notre « petit consommateur » et stable sur les autres profils.

Outre les cartes bancaires, les augmentations portent principalement sur les frais de tenue de compte, les retraits aux distributeurs automatiques de billets, les virements occasionnels externes en agence. Elles concernent également des opérations moins courantes mais dont le coût est élevé, les frais de transfert de PEL (jusqu'à 155 euros) ou les frais pour succession qui vont, pour une succession de 17000 euros, de 85 euros à 479 euros voire 616 euros en outre-mer, des frais qui devraient être plafonnés.

> Des approches différentes sur les frais pour incidents

Si la majorité des banques se sont alignées sur les règles définies suite aux engagements, certains établissements sont allés au-delà, avec des plafonds moins élevés pour les détenteurs de l'offre clientèle fragile allant jusqu'à la gratuité des frais pour les incidents concernés. A souligner également l'adoption par quelques banques d'un plafonnement applicable à tous les clients, pratique qui devrait à notre sens être généralisée. Un point négatif demeure, la définition de la clientèle fragile qui laisse aux banques une marge d'appréciation trop importante.

le site de la CLCV, www.clcv-touraine.org - 02 47 72 71 69